



Solidarité

La DREES produit les statistiques et réalise des études relatives à la protection et à l'action sociales. Elle collecte et analyse les informations relatives à la situation des populations, à leurs besoins et à leurs modes de prise en charge en matière de pauvreté, de handicap, de dépendance, de retraite, de famille, d'enfance, etc. Elle contribue au système d'observation des professionnels du social, des établissements sociaux et médico-sociaux. Pour réaliser ces travaux, elle mène des enquêtes et exploite également de nombreuses bases administratives, issues des collectivités locales et de divers organismes

(caisses de retraite, de sécurité sociale, des allocations familiales, etc.).

La DREES conduit des travaux d'évaluation des politiques publiques dans le champ de la protection sociale pour appréhender leurs effets sur la redistribution, les inégalités et l'accès aux droits. Elle étudie également l'évolution de l'opinion de la population sur ces politiques publiques et plus généralement sur la situation économique et sociale.

Enfin, elle analyse l'évolution des dépenses de protection sociale et de leur financement, qu'elle met en perspective avec des éléments de comparaison internationale.

Aidants Seniors
Minima sociaux
Protection sociale Aide sociale
Familles recomposées
Congé de naissance **RSA** Modes de garde
Autonomie
Professionnels du social
Handicap Retraite
Protection de l'enfance

Une enquête annuelle exhaustive sur l'aide sociale apportée par les départements

L'aide sociale comprend des prestations et services destinés aux personnes qui se trouvent dans l'impossibilité de faire face à un état de besoin en raison de la vieillesse, du handicap ou de difficultés sociales. Elle s'exerce dans quatre domaines principaux : l'aide sociale à l'enfance, l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux personnes en situation de précarité. La DREES est en charge de l'observation de l'aide et l'action sociales des collectivités locales. Elle réalise chaque année une enquête exhaustive auprès des départements qui donne lieu à la publication de nombreux jeux de données et d'études.

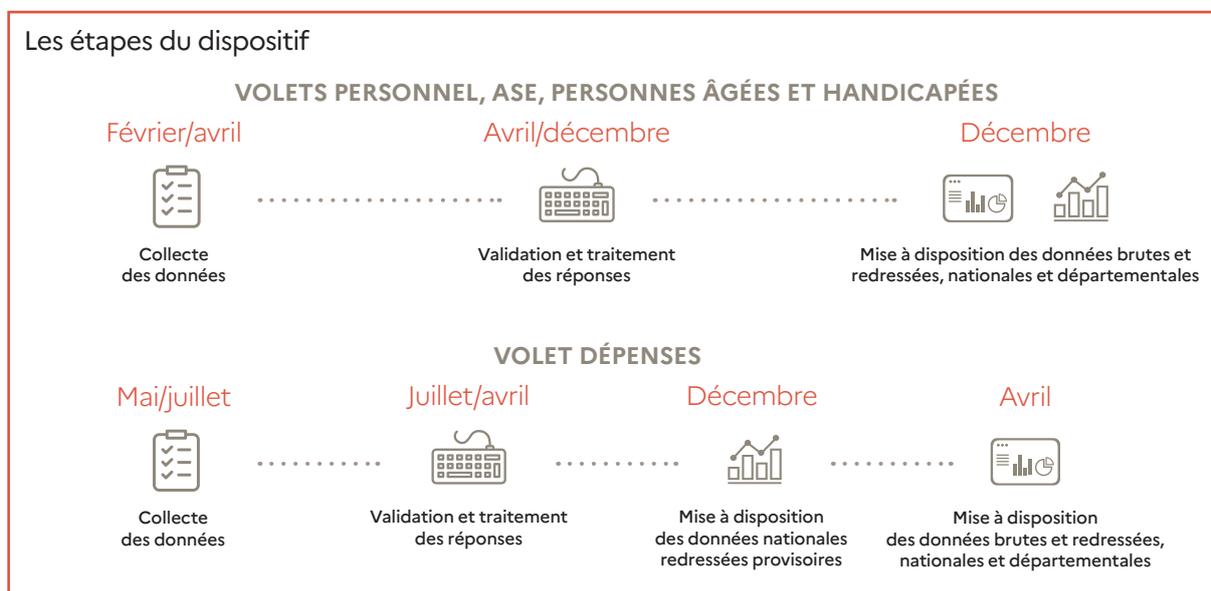
Un état des lieux des bénéficiaires, des personnels et des dépenses

L'aide et l'action sociales représentent 10 % des dépenses de protection sociale en 2020. Elles sont financées pour près de la moitié par les départements¹, qui y consacrent 70 % de leur budget de fonctionnement.

Chaque année, depuis 1984, la DREES recueille auprès d'eux des informations sur les bénéficiaires des aides sociales, les

personnels de ces collectivités et les dépenses relevant de l'aide sociale départementale. L'enquête porte également sur l'activité et le personnel des services de protection maternelle et infantile (PMI).

Il s'agit d'une collecte administrative exhaustive auprès de l'ensemble des collectivités locales en charge de l'aide sociale en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM).



Les données nationales et départementales sur le personnel et les bénéficiaires de l'aide sociale relatives à l'année n sont diffusées en décembre $n+1$. Les premières estimations nationales des dépenses d'aide sociale de l'année n sont

publiées en *open data* en décembre $n+1$ (données provisoires), les résultats définitifs détaillés nationaux et départementaux étant mis à disposition en avril $n+2$ de l'année suivante, après traitement statistique.

¹. Par convention, les « départements » désignent ici les collectivités en charge des compétences départementales : les conseils départementaux et les collectivités à statut particulier (la collectivité de Corse, la métropole de Lyon, la ville de Paris, la collectivité européenne d'Alsace et les collectivités territoriales uniques de Guyane, de Martinique et de Mayotte).

Les dépenses d'aide sociale des départements en augmentation dans un contexte d'inflation

En 2022, les départements ont consacré 41,6 milliards d'euros à l'aide sociale, en augmentation de 3,0 % en euros courants par rapport à 2021 (en excluant les collectivités dans lesquelles le financement du RSA et du revenu de solidarité est pris en charge par l'État). Cette évolution globale résulte de deux effets de sens contraire :

- la forte hausse des dépenses d'aide sociale à l'enfance et de l'aide sociale aux personnes âgées ou handicapées) ;
 - le recul des dépenses liées au RSA (-5,4 % en euros courants en dehors des départements où ils sont financés par l'État).
- L'effectif total de personnel départemental de l'action sociale et médico-sociale augmente légèrement en 2022 (+0,6 %) pour atteindre 121 300 personnes en fin d'année, avec des variations selon les catégories.

Le développement des aides sociales aux personnes handicapées se poursuit en 2022

Fin 2022, 1,471 million d'aides sociales aux personnes âgées sont attribuées par les départements, en France métropolitaine et dans les DROM, hors Mayotte, en augmentation de 0,5 %, après +0,9 % en 2021. Le nombre d'aides retrouve

presque son niveau de fin 2019, avant la crise sanitaire. Les dépenses annuelles d'aide sociale aux personnes âgées, nettes des différents recouvrements et récupérations et hors frais de personnels du département, augmentent de 4,9 % en euros courants en un an pour atteindre 8,3 milliards d'euros en 2022.

Fin 2022, 608 000 droits ouverts à une aide sociale départementale aux personnes handicapées sont dénombrés, soit 2,6 % de plus que fin 2021. Cette hausse est majoritairement due à celle, toujours marquée, du nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) [+4,2 % en 2022], en parallèle de la baisse du nombre de bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) que la PCH remplace depuis sa mise en place en 2006.

Pour l'ensemble de l'année 2022, les dépenses nettes d'aide sociale aux personnes handicapées, hors frais de personnels du département, s'élèvent à 9,1 milliards d'euros, en hausse de 7,1 % en euros courants par rapport à 2021.

Au-delà de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, ces évolutions s'expliquent par la revalorisation des salaires des professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile et la hausse du tarif national minimum des services.

JEU DE DONNÉES

Dépenses d'aide sociale des départements : la hausse se poursuit en 2022 dans un contexte d'inflation élevée

JEU DE DONNÉES

Indicateurs sociaux départementaux : mise à jour des données

JEU DE DONNÉES

L'aide sociale des départements en 2022

Le nombre d'accueils à l'aide sociale à l'enfance augmente en 2022

Fin 2022, 381 000 mesures d'aide sociale à l'enfance (ASE) sont en cours, en hausse de 0,9 % en un an. Il s'agit, dans 55 % des cas, de mesures d'accueil et dans 45 % d'actions éducatives exercées auprès du jeune ou de sa famille. L'accueil par les établissements devient la modalité d'accueil la plus fréquente (41 %), devant l'accueil familial (38 %).

Les dépenses nettes consacrées par les départements à l'ASE (y compris la rémunération des assistantes familiales

mais hors frais des autres personnels départementaux) atteignent 9,5 milliards d'euros pour l'ensemble de l'année 2022, un montant en très forte hausse par rapport à l'année précédente (+8,3 % en euros courants). L'augmentation des dépenses d'accueil à l'ASE, qui représentent les quatre cinquièmes des dépenses, peut s'expliquer, au-delà de la hausse du nombre de bénéficiaires, par des revalorisations des salaires des assistantes familiales et des personnels des établissements de l'ASE. Plus généralement, le haut niveau d'inflation en 2022 se reporte sur les frais de prise en charge en établissement ou en famille d'accueil.

LES DOSSIERS DE LA DREES

L'aide sociale à l'enfance
Édition 2023

JEU DE DONNÉES

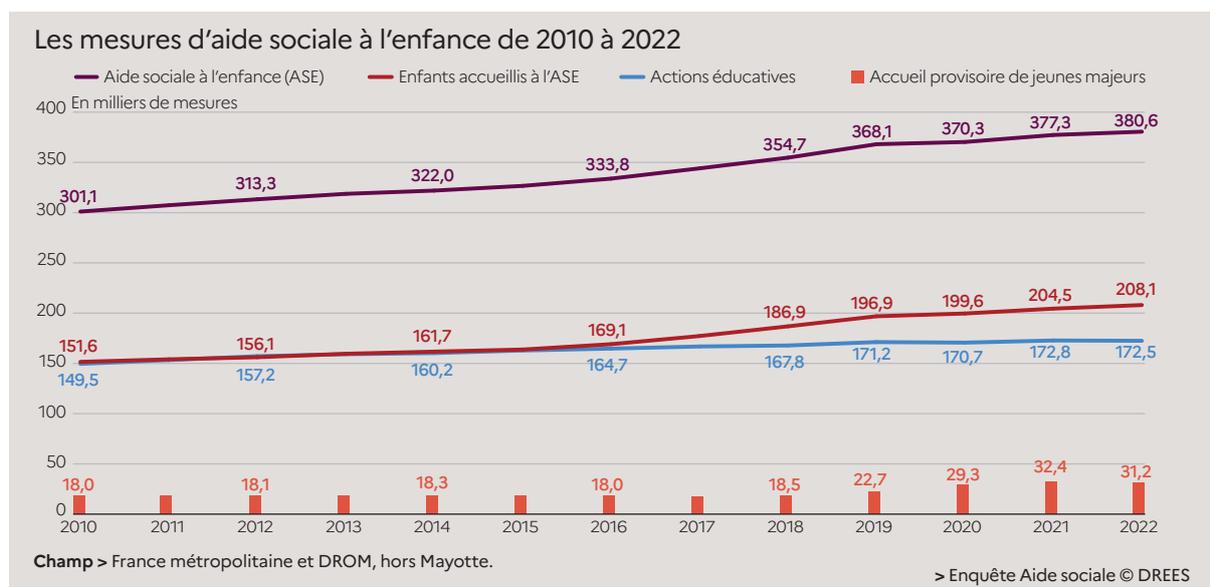
Le nombre d'accueils à l'aide sociale à l'enfance augmente en 2022, mais pas celui des actions éducatives

LES DOSSIERS DE LA DREES

Les jeunes quittant les établissements de l'aide sociale à l'enfance

LES DOSSIERS DE LA DREES

Un quart des mineurs non accompagnés (MNA) dormaient en centre d'hébergement ou dans la rue avant leur entrée en établissement de l'aide sociale à l'enfance



Améliorer la connaissance des bénéficiaires d'une prestation administrative ou d'une mesure judiciaire d'aide sociale à l'enfance

En janvier 2023, la DREES est devenue responsable de l'organisation et de la collecte des données du dispositif d'information national Olinpe (Observation longitudinale, individuelle et nationale en protection de l'enfance) dont l'objectif est de recueillir, auprès des collectivités, des données administratives sur les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Ces données administratives individuelles doivent permettre d'améliorer la connaissance des bénéficiaires d'une mesure d'accueil en dehors du milieu de vie habituel ou d'une action éducative (intervention à domicile d'un travailleur social) et de décrire leurs parcours. Elles intègrent notamment des informations relatives :

- aux principales caractéristiques des mineurs et jeunes majeurs bénéficiaires d'une prestation ou mesure de l'aide sociale à l'enfance ;
- aux décisions, mesures et interventions de l'aide sociale à l'enfance ;
- à la nature et à la situation de danger ou risque de danger des enfants et jeunes concernés ;
- aux principales caractéristiques du cadre de vie sociale et familiale des enfants et jeunes concernés.

Malgré la mise en œuvre de ce dispositif en 2012, certaines problématiques relatives à la protection de l'enfance restent mal éclairées, en raison d'un défaut de couverture important.

Au-delà de la mise en œuvre de mesures d'assistance et d'accompagnement destinées à aider les collectivités à transmettre une base de données, la DREES a engagé, en collaboration avec ces dernières, une démarche de réflexion sur le dispositif afin de le rationaliser et d'améliorer la qualité des données recueillies. En s'appuyant sur des ateliers de travail, cette démarche doit permettre d'intégrer les besoins locaux, offrir aux collectivités un espace d'échanges au sein duquel évoquer les difficultés rencontrées, trouver ensemble les solutions à mettre en œuvre et lever les freins de collecte identifiés de façon à améliorer la qualité des données recueillies. Un outil de datavisualisation est également en cours de développement, l'objectif étant de mettre à disposition des collectivités, des données statistiques calculées à partir des bases de données transmises.

À terme, les données obtenues pourront être appariées à d'autres sources de données, dans les domaines de la santé ou de l'éducation par exemple. Ces avancées permettront de documenter de manière fine les parcours et le devenir des enfants bénéficiaires de l'ASE, en éclairant ainsi les politiques publiques dans ce domaine. Les premiers retours et résultats obtenus sont encourageants sur les apports à venir du dispositif.

Toute l'information statistique sur le handicap rassemblée dans un nouvel ouvrage

En 2023, le catalogue de la DREES s'est enrichi d'un nouvel ouvrage : *Le handicap en chiffres*. Répondant à une forte demande d'éclairage sur ce thème, il rassemble les données et analyses issues de la statistique publique. Il s'agit de l'ouvrage le plus consulté et le plus téléchargé sur le site de la DREES (11 000 téléchargements en un an). L'édition 2024, au-delà des nombreuses mises à jour, sera enrichie avec de nouvelles thématiques sur les territoires, la mobilité et les étudiants par exemple.

Une forte demande d'éclairage statistique sur le handicap

Les données statistiques sur le champ du handicap émanent d'un grand nombre d'opérateurs, le sujet étant éminemment transversal. Ces producteurs de données recourent à des notions et à des définitions qui peuvent parfois être hétérogènes. Cette dispersion des données nuit à leur visibilité. Le rapport du défenseur des droits de juillet 2020 soulignait ainsi « un manque de visibilité et de comparabilité des données produites au niveau national », le Conseil national de l'information statistique (CNIS) évoquant, quant à lui, le manque de « continuité de l'information sur les personnes handicapées ».

Pour répondre à ces besoins (homogénéisation, visibilité, cohérence, etc.), la DREES a mis en place, en décembre 2020, un groupe de producteurs de données statistiques sur le handicap et la perte d'autonomie. Ce groupe de réflexion rassemble une grande variété d'acteurs : du service statistique public (Insee et services statistiques ministériels des différents champs concernés DREES, DEPP, Dares, SSMSI, SDES), des caisses de sécurité sociale et opérateurs (CNSA, CNAM, CNAF, Agefiph) mais également de la sphère académique (Irdes, Dauphine). La rédaction et la publication de l'ouvrage *Le handicap en chiffres*, qui synthétise les travaux de ces producteurs, s'inscrit pleinement dans le cadre des échanges de ce groupe pour mieux valoriser les travaux statistiques sur le thème du handicap, et ainsi répondre à la demande sociale de connaissance sur le sujet.

.....

Pourquoi un nouvel ouvrage sur le handicap en 2024 ?

 Interview de Vanessa Bellamy, coordonnatrice de l'ouvrage, adjointe de la cheffe du bureau Handicap et dépendance de la DREES

Un état des lieux détaillé par thématique

Cet ouvrage rassemble les principaux chiffres produits par le service statistique public sur les personnes en situation de handicap, hors champ de la dépendance, c'est-à-dire hors handicap lié à la perte d'autonomie des seniors. La première édition, publiée à l'occasion de la conférence nationale du handicap en avril 2023, abordait notamment :

- la scolarisation des enfants handicapés ;
- les personnes handicapées vivant à domicile ou dans des structures qui leur sont dédiées ;
- l'emploi des personnes handicapées ;
- les prestations et minima sociaux perçus.

Une édition 2024 augmentée

L'édition 2024 du *Handicap en chiffres* permettra d'actualiser la plupart des données et d'approfondir certaines analyses. Elle sera par ailleurs enrichie avec de nouvelles thématiques :

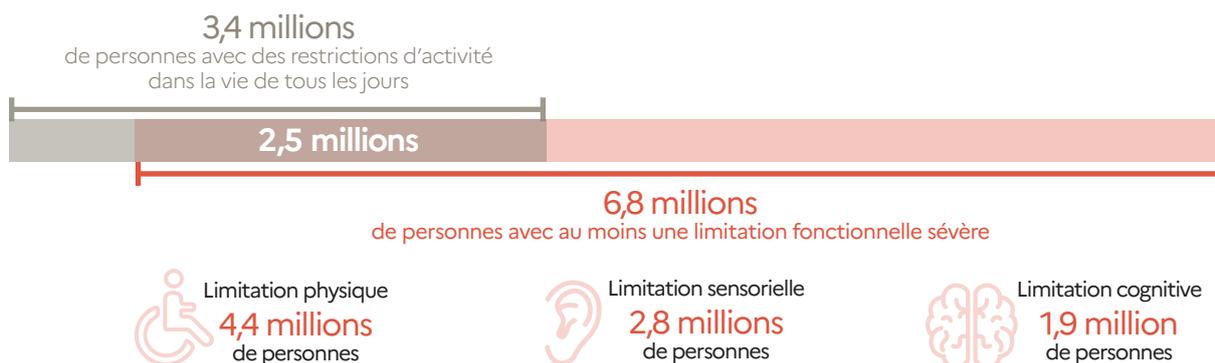
- les territoires et le handicap ;
- la mobilité des personnes handicapées ;
- les étudiants handicapés...

Rendez-vous en novembre 2024 !



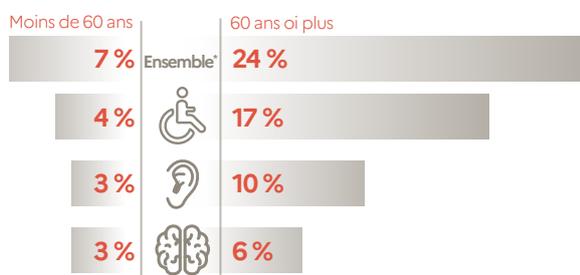
LES PERSONNES HANDICAPÉES EN FRANCE EN 2021

7,6 millions de personnes handicapées de plus de 15 ans vivant à domicile
(soit 14 % de la population)



Note : une personne peut déclarer plusieurs formes de handicap.

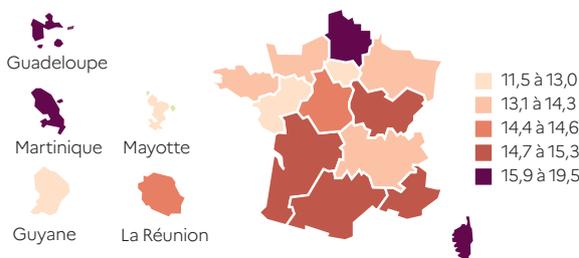
Les limitations physiques augmentent fortement avec l'âge



1. Pourcentage de personnes ayant au moins une limitation fonctionnelle sévère.

Moins de limitations dans l'Ouest et l'Île-de-France

Part des personnes de 15 ans ou plus avec une limitation fonctionnelle sévère ou une forte restriction dans les activités¹



PUBLICATIONS DREES

| | | | |
|---|---|---|--|
| <p>PANORAMAS</p> <p>Le handicap en chiffres Édition 2023</p> | <p>ÉTUDES ET RÉSULTATS</p> <p>En France, une personne sur sept de 15 ans ou plus est handicapée, en 2021</p> | <p>JEU DE DONNÉES</p> <p>Aide sociale départementale : croissance du nombre d'aides aux personnes âgées ou handicapées</p> | <p>ÉTUDES ET RÉSULTATS</p> <p>Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants handicapés : les parents en première ligne</p> |
|---|---|---|--|

AUTRES PUBLICATIONS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

| | | | |
|---|--|---|---|
| <p>DARES</p> <p>Le taux de chômage des personnes reconnues handicapées recule nettement entre 2015 et 2022</p> | <p>DEPP</p> <p>Le système éducatif en France (Fiches 3.07, 3.08, 4.21, 4.221)</p> | <p>SIES</p> <p>L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France 2023</p> | <p>SIES</p> <p>Les étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur (Fiche 14)</p> |
|---|--|---|---|

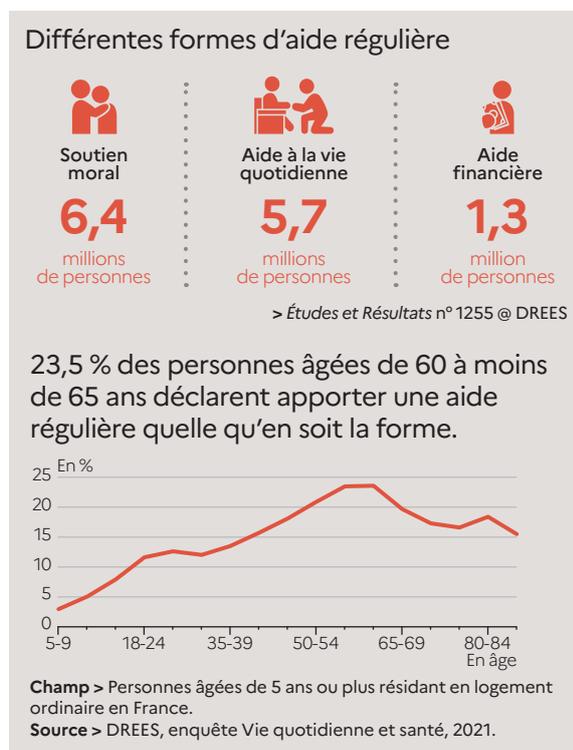
9,3 millions de personnes déclarent être proches aidants

En 2023, la DREES a publié plusieurs études permettant de mieux connaître la population des proches aidants, la nature de l'aide apportée et la charge ressentie par ces aidants. Ces travaux rendent compte de la grande diversité des situations et mettent en avant celles pour lesquelles le vécu est le plus difficile. Ils ont été utilisés pour alimenter la nouvelle Stratégie nationale pour les aidants portant sur la période 2023-2027.

Qui sont les proches aidants ?

En 2021, 8,8 millions d'adultes et 0,5 million de mineurs âgés de 5 ans ou plus déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie, soit respectivement une personne sur six et un mineur sur vingt. L'aide régulière apportée peut prendre la forme d'une aide dans les activités de la vie quotidienne, d'un soutien moral ou d'une aide financière, une personne pouvant déclarer apporter régulièrement plusieurs formes d'aides.

Le pourcentage de proches aidants culmine aux alentours de 60 ans : entre 55 et 64 ans, une personne sur quatre est concernée. Parmi les adultes, les femmes déclarent un peu plus souvent que les hommes apporter une aide régulière quelle qu'en soit la forme.



De fortes disparités géographiques

La part de proches aidants âgés de 5 ans ou plus apportant une aide régulière aux activités de la vie quotidienne est plus élevée, à structure par âge identique, en Martinique (15,1 %), en Guadeloupe (12,5 %), à La Réunion (11,5 %), à Mayotte (10,4 %), en Guyane (10,3 %), dans les Hauts-de-France (10,2 %) et en Corse (9,6 %). Après avoir contrôlé l'effet des différences territoriales de répartition par âge des populations, ces régions sont également celles où la part de personnes âgées de 5 ans ou plus se déclarant fortement limitées ou déclarant au moins une limitation fonctionnelle est la plus élevée.

Une charge ressentie, et donc des besoins, variables

Dans une étude basée sur des données plus anciennes, la DREES propose une typologie des proches aidants qu'elle classe en trois groupes selon la charge ressentie. Ces grandes situations types sont a priori structurelles et donc utiles dans le cadre des réflexions sur les besoins de soutien des proches aidants.

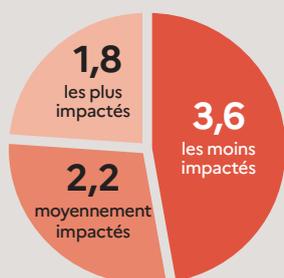
Le groupe d'aidants les plus impactés est constitué de conjoints, de parents et d'enfants qui assument une charge d'aide importante pour des raisons différentes, détaillées dans l'étude. Ils représentent 24 % des aidants.

Les proches aidants moyennement impactés regroupent des conjoints et des parents de personnes aidées ayant peu de limitations dans leur vie quotidienne, mais qu'ils sont seuls à aider. Ils représentent 29 % des aidants.

Les proches aidants les moins impactés comptent peu de conjoints, mais plus souvent des enfants, frères et sœurs, d'autres membres de la famille et d'autres personnes de l'entourage. Ils représentent 47 % des aidants.

3 grandes catégories d'aidants selon la charge ressentie

Sur **7,6** millions de proches aidants de personnes vivant à domicile



Les Dossiers de la DRESS n° 110 © DREES

Les facteurs intervenant dans la charge ressentie

L'analyse de la charge ressentie par les aidants, développée dans l'étude, permet de comprendre ce qui joue le plus sur leur vécu. Toutes choses égales par ailleurs, la charge ressentie augmente logiquement en premier lieu avec le nombre d'aides à la vie quotidienne et le volume d'heures

d'aide par semaine. Mais elle dépend aussi significativement du lien entre l'aidant et l'aidé : elle est la plus élevée lorsque l'aidant est l'un des parents de la personne aidée, puis lorsqu'il est son conjoint. Elle est également plus forte quand l'aidant est une femme, quand il apporte une aide financière, quand il doit prendre seul les décisions ou est la personne de confiance. Elle est plus importante s'il existe un aidant professionnel compte tenu de la charge que cela représente de devoir organiser son intervention. Elle augmente également lorsque le proche aidant est en emploi ou est étudiant, en raison probablement des difficultés de conciliation que cela peut engendrer. Elle diminue enfin lorsque l'aidant a la possibilité de se faire remplacer.

Ces travaux sont issus de l'enquête Vie quotidienne et santé, premier volet d'Autonomie, dispositif d'envergure lancé en 2021 et qui prendra fin en 2025, et du volet sur les proches aidants de personnes vivant à domicile du dispositif Handicap-Santé, prédécesseur d'Autonomie. Articulé en plusieurs volets (personnes handicapées vivant à domicile et dans différents types d'établissements : pour personnes handicapées ou dépendantes, de santé mentale, de protection de l'enfance, prisons), le dispositif Autonomie vise à mieux connaître les conditions de vie des personnes handicapées. Il s'intéresse également à l'accompagnement apporté par leurs proches aidants et les conséquences sur la vie de ces derniers.

ÉTUDES ET RÉSULTATS

9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021

LES DOSSIERS DE LA DREES

Les proches aidants : typologie d'une population hétérogène

ÉTUDES ET RÉSULTATS

Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants handicapés : les parents en première ligne

ENQUÊTE

Le dispositif d'enquêtes Autonomie (2021-2025)

Modes de garde, recompositions familiales... : documenter le vécu des familles

Les travaux de la DREES couvrent le champ de l'enfance et de la famille, avec une attention particulière portée aux inégalités de genre. L'année 2023 a notamment été marquée par l'exploitation de la dernière enquête Modes de garde, qui apporte des éléments de cadrage précieux pour alimenter les réflexions sur la politique de l'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité. La DREES a également publié des travaux inédits sur la recomposition familiale et le niveau de vie des familles monoparentales, l'objectif étant de donner les éléments d'éclairage pour adapter l'action publique afin qu'elle puisse soutenir les familles vivant ces situations.

Davantage de pères recourent au congé de paternité

La quatrième édition de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants (MDG) montre notamment comment les pratiques et les représentations paternelles en matière de congé autour de la naissance évoluent. Mis en place il y a une vingtaine d'années, le congé de paternité gagne un peu de terrain entre 2013 et 2021 avec, en proportion, davantage de pères éligibles (évolution de 91 % à 94 % entre 2013 et 2021 et de recours parmi les éligibles (68 % à 71 %).

Les enfants de moins de 3 ans souvent gardés par leurs parents

En 2021, en France métropolitaine, 56 % des enfants de moins de 3 ans sont gardés principalement par leurs parents du lundi au vendredi entre 8 h et 19 h (plus souvent par leur mère). Les deux autres situations les plus fréquentes sont l'accueil chez une assistante maternelle (20 %) ou dans un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) [18 %]. Depuis 2002, la garde assurée à titre principal

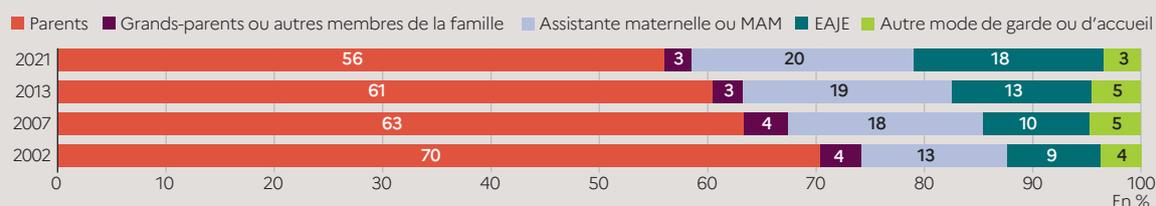
par les parents, en journée les jours de semaine, est en recul (-14 points). Ce mouvement coïncide avec une hausse du taux d'emploi des mères.

L'enquête menée par la DREES documente par ailleurs les modes de garde des enfants handicapés. Avant l'âge de 3 ans, les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) sont beaucoup plus souvent gardés à titre principal par leurs parents que les autres enfants (78 % contre 56 %).

Recompositions familiales : lever le voile sur les inégalités sociales et de genre

En France métropolitaine, en 2011, plus d'un million d'adultes vivent avec un conjoint qui a des enfants issus d'une précédente union. Dans une étude inédite, la DREES explore le rôle de beau-parent au travers du temps passé avec leurs beaux-enfants et leur implication dans le travail parental. Cette étude montre que, du fait des situations de résidence des enfants après la séparation, les beaux-pères vivent plus fréquemment avec leurs beaux-enfants que les belles-mères. En revanche, les belles-mères sont davantage en première ligne des tâches parentales.

Évolution du mode de garde ou d'accueil principal des enfants de moins de 3 ans en semaine



MAM : maison d'assistantes maternelles ; EAJE : établissement d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie).

Note > La semaine est comptabilisée du lundi au vendredi, de 8 heures à 19 heures.

Champ > France Métropolitaine, enfants de moins de 3 ans.

> Études et Résultats n°1257 © DREES

Éclairer la situation des familles monoparentales

Le niveau de vie vise à appréhender le bien-être matériel que tirent les individus de leur revenu. Il est calculé en rapportant le revenu du ménage au nombre d'unités de consommation (UC) de ce ménage, plutôt qu'au nombre de personnes qui le composent, afin de tenir compte des économies d'échelle réalisées

en vivant à plusieurs. Un [dossier DREES-Insee](#) paru en 2023 questionne l'actualité de l'échelle d'équivalence utilisée en Europe pour calculer les UC. Les résultats suggèrent que les familles monoparentales font face à des coûts supplémentaires et qu'il conviendrait d'en tenir compte dans les UC. Des approfondissements sont encore nécessaires avant d'engager une discussion au niveau européen et international pour faire évoluer l'échelle d'équivalence.



ÉTUDES ET RÉSULTATS

Premiers jours de l'enfant : un temps de plus en plus sanctuarisé par les pères via le congé de paternité



ÉTUDES ET RÉSULTATS

La part des enfants de moins de 3 ans confiés principalement à une assistante maternelle ou une crèche a presque doublé entre 2002 et 2021



ÉTUDES ET RÉSULTATS

Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants handicapés : les parents en première ligne

4,34 millions d'allocataires de minima sociaux fin 2022

Fin 2022, en tenant compte des allocataires, des conjoints et des enfants à charge, une personne sur dix est couverte par les minima sociaux en France métropolitaine. Les dépenses liées aux versements des minima sociaux s'élèvent à 30,6 milliards d'euros en 2022, soit 1,2 % du produit intérieur brut (PIB). La DREES contribue à l'analyse des conditions de vie, des trajectoires et de l'insertion des bénéficiaires de minima sociaux, en exploitant différentes sources administratives mais également des enquêtes spécifiques. Elle étudie également les effets redistributifs de ces prestations (impact sur la réduction de la pauvreté) et leur coût.

En 2022, la plus forte croissance des effectifs de l'AAH depuis dix ans

Le nombre d'allocataires de minima sociaux a diminué en 2021 (-3,2 %), après avoir fortement augmenté en 2020 (+4,4 %) sous l'effet de la crise sanitaire. Il augmente très légèrement en 2022 (+0,4 %) pour atteindre 4,34 millions d'allocataires, dont 1,89 million d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA), en baisse de 2,3 % en un an, et 1,29 million de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). L'effectif de l'AAH augmente de 3,4 %

en un an, soit sa **plus forte croissance annuelle depuis dix ans**. Pour la première fois, en 2022, les dépenses de l'AAH rattrapent celles du RSA, avec 11,97 milliards d'euros pour chaque prestation.

Les [données mensuelles](#) sur les différentes prestations de solidarité sont disponibles, par département, sur le site *open data* de la DREES. En 2023, la DREES a, entre autres, publié plusieurs études permettant de mieux comprendre les [trajectoires des bénéficiaires du RSA et les freins à l'emploi](#).



Bénéficiaires du RSA : le retour à l'emploi n'est pas rare

Le retour à l'emploi, sans être majoritaire, n'est pas rare : 29 % des bénéficiaires sans activité fin 2018 en ont eu une en 2019 et 19 % de ceux n'ayant eu aucune activité sur l'ensemble de l'année 2018 en ont eu une en 2019. Au total, ce sont 43 % des hommes et 35 % des femmes bénéficiaires du RSA fin 2018 qui ont travaillé en 2019 (dont certains travaillaient déjà fin 2018).

Leur emploi est cependant généralement peu qualifié et souvent précaire. Ils sont ainsi plus souvent en CDD que l'ensemble des salariés (33 % des bénéficiaires du RSA salariés contre 12 % pour l'ensemble), mais aussi davantage en contrat de travail temporaire et en contrat aidé. Par ailleurs, en raison notamment de la précarité de ces emplois, travailler ne garantit pas de sortir des minima sociaux : seulement 40 % des bénéficiaires du RSA fin 2018 en emploi en 2019 sont sortis des minima fin 2019.

Les transports et la santé en tête des freins à l'emploi

Deux tiers des bénéficiaires du RSA au chômage (sans emploi mais à la recherche d'un travail) indiquent être freinés dans leur recherche d'emploi : parmi eux, l'absence de moyen de transport ou le coût des transports sont cités comme frein principal par près d'un sur deux, les problèmes de santé par près de trois sur dix.

Quant aux bénéficiaires du RSA sans emploi et qui ne recherchent pas d'emploi mais souhaiteraient travailler, 40 % affirment que leurs problèmes de santé sont la raison principale pour laquelle ils ne tentent pas de trouver un travail, et 25 % invoquent un problème de garde d'enfants.



Les bénéficiaires du RSA et l'emploi : décryptage en vidéo de la DREES avec Datagora



Le devenir des bénéficiaires du RSA sur longue période

Une étude inédite publiée en 2023 analyse les trajectoires des bénéficiaires du RSA sur une période de dix ans. Cette étude, qui porte sur les bénéficiaires fin 2010 et leur parcours jusque fin 2020, montre que deux bénéficiaires du RSA sur cinq fin 2010 ont connu au moins une sortie et une entrée dans le RSA sur la période.

La persistance dans le RSA augmente fortement avec l'ancienneté, tandis que le fait d'occuper un emploi salarié favorise les sorties rapides et durables de la prestation.

La DREES documente l'accompagnement des bénéficiaires du RSA : elle réalise chaque année une enquête annuelle auprès des collectivités territoriales sur leur orientation et leur accompagnement.

Elle analyse également les remontées de données individuelles sur l'insertion des bénéficiaires du RSA (RI-Insertion), qui feront l'objet d'une première publication en 2024.



ÉTUDES ET RÉSULTATS

Un bénéficiaire du RSA sur cinq reste les dix années suivantes dans la prestation



PANORAMAS

Minima sociaux et prestations sociales
Ménages aux revenus modestes et redistribution



ÉTUDES ET RÉSULTATS

Les trois quarts des bénéficiaires du RSA sont pauvres monétairement

Les jeux de données actualisés chaque année (chaque trimestre pour le suivi mensuel) :



JEU DE DONNÉES

Suivi mensuel des prestations de solidarité



JEU DE DONNÉES

Trajectoires des bénéficiaires de minima sociaux



JEU DE DONNÉES

Effectifs nationaux et départementaux d'allocataires de la prime d'activité et des minima sociaux



JEU DE DONNÉES

Orientation et accompagnement des bénéficiaires du RSA

La retraite, premier poste de dépenses de protection sociale

La retraite constitue le premier poste de dépenses de la protection sociale avec 338 milliards d'euros de pension versés en 2021 (13,5 % du PIB). La DREES assure un suivi statistique annuel des effectifs de retraités, des montants de pensions versées et des dépenses associées. Elle travaille également sur des projections du nombre de retraités grâce à son modèle de microsimulation Trajectoire.

Un important dispositif d'enquêtes auprès des organismes concernés

La DREES mobilise un important dispositif de sources et d'enquêtes dans le cadre du suivi statistique des retraites et des retraités :

- l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR) ;
- l'échantillon interrégimes de retraités (EIR), qui permet de décrire les caractéristiques des retraités pour l'ensemble des régimes ;
- l'échantillon interrégimes de cotisants (EIC), qui étudie les droits à la retraite acquis dans l'ensemble des régimes. Couplé avec l'EIR, il permet d'observer les passages de l'emploi à la retraite et de réaliser des projections, notamment grâce au modèle de microsimulation Trajectoire ;
- l'enquête sur la retraite supplémentaire, qui permet de connaître les informations sur les adhérents, les cotisations et les rentes versées.

Le modèle ANCRETRE permet d'estimer annuellement les effectifs et pensions tous régimes du système de retraite en rapprochant l'EIR et l'EACR.

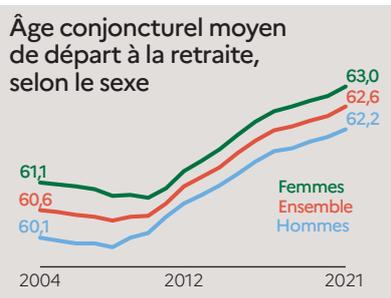
Ces sources donnent lieu à la publication de jeux de données et de nombreuses études. La DREES publie par ailleurs également chaque année un ouvrage de référence synthétisant ces travaux : *Les retraités et les retraites*. Ce panorama analyse en détail le nombre de retraités, leur profil, le montant de leurs pensions, leur niveau de vie, etc.

Plus de la moitié des nouveaux retraités anticipent mal leur montant de pension

Dans le cadre de la dernière vague de son enquête *Motivations de départ à la retraite* (2021), la DREES a interrogé les nouveaux retraités sur divers aspects de la préparation de la retraite, notamment l'âge auquel ils ont commencé à envisager leur départ à la retraite, l'anticipation du montant de leur pension, leur satisfaction avant et après la retraite, ainsi que les regrets éventuels liés à leur choix de départ.

Les personnes interrogées déclarent avoir commencé à réfléchir sérieusement à leur départ à la retraite à l'âge de 58 ans et 5 mois en moyenne, soit quatre ans avant leur départ effectif à l'âge de 62 ans et 5 mois. L'étude montre que les hommes l'anticipent davantage que les femmes. Un peu plus de la moitié des personnes parties à la retraite entre juillet 2019 et juin 2020 avaient mal anticipé leur montant de pension, sachant que le système de retraite français se caractérise par une grande fragmentation et par une complexité d'autant plus importante pour les assurés qu'ils ont été affiliés à plusieurs régimes dont les règles sont

différentes. 21 % des assurés déclarent qu'avec le recul, ils auraient préféré partir plus tard afin de toucher une pension plus élevée, tandis que 5 % auraient préféré partir plus tôt, quitte à subir une perte de pension. Regretter de ne pas être parti plus tard est aussi plus fréquemment le fait des personnes célibataires, notamment les femmes (27 %) et des personnes aux niveaux de pension relativement modestes (26 %).



ÉTUDES ET RÉSULTATS

Plus de la moitié des personnes parties à la retraite entre juillet 2019 et juin 2020 avaient mal anticipé leur montant de pension

ÉTUDES ET RÉSULTATS

Retraite : parmi les femmes bénéficiant de majorations de durée d'assurance pour enfants, trois sur quatre voient leur pension augmenter grâce à ces trimestres

JEU DE DONNÉES

Les nouveaux plans épargne retraite représentent plus des deux tiers des cotisations de retraite supplémentaire en 2022 trois ans après leur lancement

JEU DE DONNÉES

Effectifs de retraités et montants de pensions versées : mise à disposition des données 2022

JEU DE DONNÉES

Minimum vieillesse : données 2022

PANORAMAS

Les retraités et les retraites Édition 2023

Les dépenses de protection sociale

La DREES publie chaque année les résultats des comptes de la protection sociale, qui fournissent une estimation des dépenses et des recettes du système de protection sociale. Ces derniers couvrent l'ensemble des opérations contribuant à la couverture des risques sociaux auxquels les individus sont exposés. Ces comptes fournissent des données à partir de 1959, ce qui permet d'analyser les grandes évolutions historiques du système de protection sociale français.

Les résultats des comptes de la protection sociale retracent les dépenses et les recettes de l'ensemble des acteurs de la protection sociale : celles des caisses de sécurité sociale mais également de l'ensemble des administrations publiques (État, collectivités territoriales notamment) et des acteurs privés de la protection sociale (associations, mutuelles, institutions de prévoyance par exemple). Ils couvrent l'ensemble des risques sociaux (maladie, invalidité et AT-MP, vieillesse-survie, famille, emploi, logement et pauvreté-exclusion sociale) avec une analyse détaillée pour chacun.

L'élaboration des comptes de la protection sociale s'inscrit dans le cadre du Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (Sespros), supervisé par Eurostat. Ces données permettent ainsi des comparaisons internationales et une évaluation des différentes mesures de politique sociale en France et en Europe.

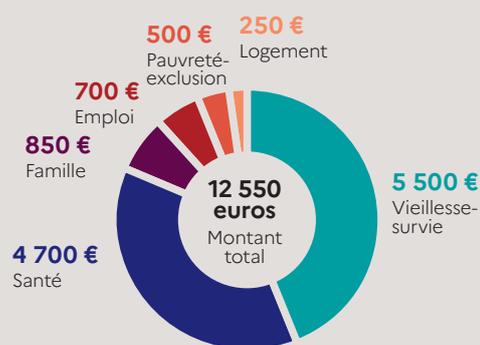
En 2022, les dépenses de protection sociale retrouvent un niveau d'avant crise sanitaire

Les prestations sociales augmentent de 1,7 % en France en 2022 et de 2,5 % en moyenne dans l'Union européenne à 27 (UE-27). La France consacre 849 milliards d'euros par an à ces prestations, soit 32,2 % de son produit intérieur brut (PIB), un niveau proche de celui de 2019 (31,2 %) et nettement inférieur au maximum atteint en 2020 (35,1 %). Toujours rapporté au PIB, **la France est le pays d'Europe qui consacre le plus à la protection sociale en 2022, pour la 7^e année consécutive**, devant notamment l'Italie (29,6 %), l'Allemagne (29,2 %) et le Danemark (27,0 %).

En France, le montant moyen des prestations sociales s'élève à environ 12 550 euros par habitant

Ce montant représente plus de 2 000 euros de plus que la moyenne dans l'UE-27 (10 100 euros), mais moins que dans d'autres pays, comme l'Allemagne (13 600 euros en parité de pouvoir d'achat [PPA], c'est-à-dire en corrigeant des écarts de prix relativement à la France). De manière générale, **les retraites et la maladie sont les principaux postes de la protection sociale en France et en Europe**. Les risques famille, emploi, pauvreté et logement représentent seulement 18 % des dépenses en France et 17 % dans l'UE-27.

Montant moyen de prestations sociales par an et par habitant en France, en 2022



Lecture > En 2022, le montant moyen des prestations sociales par habitant s'élève à 12 550 euros, dont 5 550 au titre du risque vieillesse-survie.

> La protection sociale en France et en Europe en 2022 © DREES

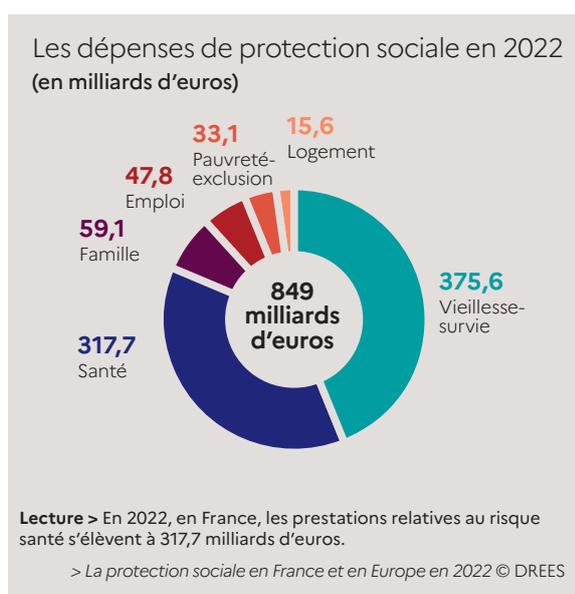
Ces sources donnent lieu à la publication de jeux de données et de nombreuses études. La DREES publie par ailleurs également chaque année un ouvrage de référence synthétisant ces travaux : *Les retraites et les retraités*. Ce panorama analyse en détail le nombre de retraités, leur profil, le montant de leurs pensions, leur niveau de vie...

De nouvelles mesures pour faire face à l'inflation exceptionnelle

En 2022, les dépenses liées au risque santé connaissent une croissance mesurée après un fort dynamisme en 2021 dans un contexte de crise sanitaire (+3,2 % en France en 2022, après +10,3 % en 2021). Par ailleurs, le rebond de l'activité économique se traduit notamment par le retour à la normale du marché de l'emploi et l'extinction des dispositifs de soutien à l'activité économique, en particulier du chômage partiel. En revanche, les mécanismes d'indexation du montant des prestations sur les prix, dans un contexte d'inflation forte, ainsi que les nombreuses mesures exceptionnelles prises pour faire face à cette inflation contribuent à augmenter les dépenses.

Une hausse des dépenses de protection sociale à un rythme inférieur à l'inflation

Dans l'ensemble, les dépenses de protection sociale continuent d'augmenter en 2022, mais de façon moins marquée que les années précédentes : +1,7 % contre +2,6 % en 2021 pour la France et +2,5 % contre +3,1 % en 2021 pour l'UE-27. Cette hausse reste inférieure à la hausse des prix qui atteint +5,9 % pour la France, au sens de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).



Des ressources qui augmentent fortement pour la deuxième année consécutive

L'ouvrage de la DREES comporte également une analyse détaillée des ressources de la protection sociale. En 2022, elles continuent d'augmenter fortement (+5,0 % en France, après +5,2 % en 2021), sous l'effet de la hausse des cotisations sociales et des impôts et taxes affectés induite par le rebond de l'activité économique et l'augmentation de l'inflation. Au total, le solde de la protection sociale redevient excédentaire (+11 milliards d'euros) pour la première fois depuis 2019.

 **La France, championne des dépenses de protection sociale. [Voir la vidéo](#)**



La protection sociale sert à nous protéger contre les risques sociaux, qui, à un moment ou un autre de notre vie, nous concernent tous.

Dans une vidéo explicative, la DREES revient sur les spécificités du modèle français : c'est avant tout pour la santé et la vieillesse que la France dépense le plus. En effet, le système de retraites français est un peu plus généreux que la moyenne européenne et les dépenses de santé sont mieux remboursées.